### Décision 08-D-32 du 16 décembre 2008

relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur du négoce des produits sidérurgiques

Posted on: &nbsp 16 décembre 2008 | Secteur(s):



#### Présentation de la décision

#### Informations sur la décision

Origine de la

saisine

Ministre de l'Economie, des finances et de

l'industrie

Dispositif(s)

Injonction de publication

Pratique établie

Sanctions pécuniaires

Procédure(s)

Clémence

Transaction

# Entreprise(s) concernée(s)

PUM Service Acier, Arcelor Profil, AMD Sud Ouest, KDI SAS, Descours & Cabaud SA, Etablissements Marc Morel et Fils, Etablissements Maisonneuve, SA Clisson Métal, Liametho, CODIP, Ferren Fers, Fédération française de distribution des métaux (FFDM)

## Lire

le texte intégral de la décision 1.73 Mo

le communiqué de presse